



Fiche de fonction: CONDUCTEUR(TRICE) DE MACHINES

DO.03.035

Date :26/02/2018

Indice2 Page 1/2

1- ROLE

Conduire des machines automatisées pour garantir la réalisation des plans de production. Assurer une production de qualité tout en respectant les règles de sécurité pour les hommes et les équipements.

2- MISSIONS ET ACTIVITES

ASSURER UNE PRODUCTION EFFICACE

- Assurer le démarrage et l'arrêt des lignes de production en préparant le poste de travail et son environnement,
- Veiller au fonctionnement optimal des machines,
- Vérifier la qualité et la quantité de consommables par rapport au planning de production,
- Alimenter les machines en consommables (colle, étiquettes, étuis...),
- Effectuer les sorties et retours de consommables par lecture code barre,
- Assurer ponctuellement les flux d'entrée et de sortie de ligne suivant les habilitations à la conduite de chariots élévateurs.

CONTROLLER ET GARANTIR UN PRODUIT DE QUALITE

- Réaliser et valider les autocontrôles pour garantir la qualité du produit,
- Renseigner les documents de suivi de production et de traçabilité,
- Signaler toute non-conformité et demander l'établissement de FNC aux chefs d'équipes,
- Assurer les nettoyages des lignes et du poste de travail,
- Appliquer les consignes de sécurité, d'hygiène, de qualité, d'environnement **et de maîtrise des énergies**, en vigueur.

MAINTENIR EN ETAT DE FONCTIONNEMENT L'OUTIL DE PRODUCTION

- Assurer l'entretien courant des machines et du poste de travail,
- Effectuer des interventions techniques (changements de formats, maintenance diverse),
- Signaler aux techniciens d'ensemble toutes anomalies techniques.

COMMUNIQUER, TRANSMETTRE ET TRAVAILLER EN EQUIPE

- Assurer la circulation des informations avec ses collègues et avec les autres services tout en maintenant de bonnes relations avec ces derniers.
- Respecter et appliquer les consignes écrites ou orales données,
- Former et évaluer du personnel sur les postes maîtrisés et suivant ses habilitations,
- Participer à l'écriture et la validation des documents supports de formation,
- Participer aux réunions de service ou à des groupes de travail à la demande de sa hiérarchie,
- Assurer les remplacements ponctuels de collègues (réunions, pauses, groupe de travail, autres...)

3- ENVIRONNEMENT ET CONTRAINTES

- Travail en équipe 3x8 en atelier de production.
- Environnement bruyant et port récurrent de charges.
- Relations hiérarchiques : Position définie dans l'organigramme
- Sous la responsabilité des chefs d'équipes.

- Relations fonctionnelles avec tout le personnel d'exploitation, avec les CAF, la logistique, le laboratoire et la maintenance.

4- MOYENS (humain, matériel et organisationnel)

- A sous sa responsabilité des machines automatisées et informatisées
- Dispose du plan de production (planning), de l'ensemble de la documentation des lignes (procédures et instructions de travail relatives aux missions citées ci-dessus), de matériel d'enregistrement informatisé
- Dispose d'équipements de protection individuelle
- Un point journalier de transmissions de consignes entre équipes
- Une réunion de performance hebdomadaire (point bloc)
- Une communication mensuelle des résultats est assurée par les chefs d'équipes ou AM

5- PROFIL DU POSTE

Une formation de base technique ou une expérience sur lignes de production est fortement conseillée.

Formation spécifique assurée par l'entreprise en utilisant la documentation au poste.

De bonnes qualités relationnelles et d'organisation sont exigées. Il faut être autonome et polyvalent.

Formation à la maintenance de 1er niveau et habilitation électrique nécessaires pour certains postes.

Formation à l'hygiène, à la sécurité, à la protection de l'environnement et la maîtrise des énergies, et si nécessaire au tutorat

6- RISQUES LIES AU POSTE

- Les activités doivent s'effectuer en pleine possession de ses moyens et dans le respect total des règles de sécurité. Les consignes de port des EPI doivent être respectées.
- Les manœuvres électriques sont réalisées dans la limite des autorisations spécifiques.
- Le conducteur de machine doit connaître les CCP des machines conduites (point de maîtrise des risques alimentaires) et les règles à suivre en cas de perte de maîtrise de ces CCP.
- L'utilisation des produits dangereux pour l'environnement doit se faire en respectant scrupuleusement les règles établies (IT d'utilisation, procédures d'urgence, bacs de rétentions...)

Document remis en main propre au salarié

Nom :

Prénom :

Le :

Visa